

MAIRIE de MÉRIEL
62 Grande Rue
95630 – MÉRIEL

2026

38

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Désignation du délégué au Comité National d'Action Social (CNAS)

L'an deux mil vingt-six,
Le 28 du mois de mai, à 20h00,
Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mériel, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANÇOIS, Maire, dûment convoqués le 22 mai 2026,

Etaient présents :

M. FRANÇOIS Jérôme - Mme MAGNÉ - M. COURTOIS - Mme TOURON - M. BEAUNE -
Mme FERREIRA - M. KHADIR - Mme ROBERTO - M. CHAMBÉLIN - Mme FINKEL -
M. GONIDEC - Mme GROSSIER - M. GRANCHER - Mme SELLIER - M. FINKEL -
Mme GODINOT - M. CHOULET - Mme COULIBALY - Mme PINTO - M. FRANÇOIS Pascal -
Mme VAN DER PERRE - M. MORIN - Mme LOUIS

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents :

Absents excusés :

Mme FONTAIN-AUGOUY Christine donne pouvoir à M. COURTOIS Jean-Pierre
M. CHAMBERT donne pouvoir à M. GONIDEC Laurent
M. LEFEBVRE donne pouvoir à M. GRANCHER Stéphane
M. LANGER Daniel donne pouvoir à Mme MAGNÉ Nadège
Mme FRANÇOIS Alexandrine donne pouvoir à M. FRANÇOIS Jérôme
M. FAIVRE-RAMPANT donne pouvoir à M. FINKEL Eric

Secrétaire de séance : M. KHADIR Amine

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de présents :	23
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre de votants :	29

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les élections municipales du 15 mars 2026,

VU les articles L 2121.21 et L 2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2026/26 en date du 21 mars 2026 désignant Madame FONTAINE-AUGOUY Christine comme déléguée du Comité National d'Action Sociale,

CONSIDÉRANT que la ville de Mériel est adhérente au CNAS depuis 1970 afin de permettre la mise en place d'une politique sociale pour le personnel communal.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

29 MAI 2026

SLOW

ID : 095-219503927-20260529-DELIB38_052026-DE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, nouvellement installé, a élu un élu chargé de représenter la collectivité au sein du CNAS

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,


Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de nommer Délégué de la commune de Mériel au sein du Comité National d'Action Sociale :

- Monsieur Amine KHADIR, Maire-Adjoint

ABROGE la délibération n°2026/26 du 21 mars 2026

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Jerôme FRANÇOIS



« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Val d'Oise
- date de sa publication

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »